



Hôpital fribourgeois – HFR

## Empêcher un déni démocratique

***Dans l'attente des votations sur l'initiative populaire « Pour des Urgences hospitalières de proximité 24/24 », le Conseil d'administration de l'HFR accélère le processus de démantèlement des sites périphériques et tente d'appliquer la politique du fait accompli dans le silence complice du Conseil d'Etat.***

En date du 12 janvier 2022, le site de Billens est cédé pour 1.- symbolique aux communes glânoises. Les sites hospitaliers périphériques encore existants que sont Riaz et Tavel semblent condamnés et le site de Meyriez ne peut décemment plus être considéré comme un site hospitalier. Voilà le but de la « Stratégie 2030 » du Conseil d'administration de l'HFR : la fermeture des sites périphériques et leur transformation en « centres de santé ».

Le 11 juin 2021, une initiative populaire intitulée « Pour des Urgences hospitalières de proximité 24/24 » était remise à la Chancellerie d'Etat, munie de plus de 12'000 signatures en réaction à cette politique de démantèlement. Cette initiative demande :

- De garantir un service public d'urgences médicales 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 situées dans le Sud, le centre du canton et sa partie alémanique.
- Que l'Etat de Fribourg utilise pleinement les modes de financement existants (prestations d'intérêt général) pour garantir des soins aigus de proximité, en tenant compte des intérêts régionaux.

Fin juillet, le Conseil d'Etat annonçait que l'initiative populaire avait formellement abouti, avec 10'483 signatures valables. Le 12 octobre 2021, le Conseil d'Etat transmettait un message au Grand Conseil, dans lequel il l'invite à déclarer l'initiative populaire valide et, ainsi, la soumettre en votation populaire.

L'objectif de cette initiative populaire est, donc, de maintenir des sites hospitaliers publics en Gruyère et dans la Singine, ce qui se justifie aussi bien par le bassin de population concerné (pour le Sud du canton) que pour des raisons linguistiques (pour la Singine).

### **Politique du fait accompli**

Malgré le dépôt de l'initiative, le Conseil d'administration pratique la politique du fait accompli : le 8 juillet, l'HFR a annoncé la transformation définitive des Urgence de l'HFR, site de Riaz, en permanence, et le 15 décembre 2021, la même décision était prise pour les Urgences de Tavel, alors même que, quelques mois auparavant, la Direction de l'HFR assurait que « pour des raisons politiques », le site singinois garderait des urgences ouvertes 24 heures sur 24.

Ces décisions s'accompagnent de réorganisations internes visant à faire de ces sites hospitaliers des établissements exclusivement voués à la réadaptation (cardio-vasculaire, gériatrique, neurologique) ou à la médecine (post-opératoire). Plus rien à voir, donc, avec des hôpitaux au sens strict du terme, qui inclut bloc opératoire, anesthésie, urgences hospitalières etc. !

Par ailleurs, les pressions financières exercées par le Conseil d'Etat se poursuivent, en continuant à diminuer les prestations d'intérêt général (PIG), en limitant les dépenses possibles de l'HFR, bref en le menaçant d'étranglement financier. L'HFR entend déjà, de façon tout à fait inacceptable, supprimer 60 postes de travail à plein temps cette année.

### **Respecter les droits démocratiques**

Le nombre important de signatures récoltées pour l'initiative susmentionnée montre qu'une partie significative de la population fribourgeoise n'adhère pas aux velléités de démantèlement des hôpitaux publics des autorités cantonales (Conseil d'administration et Conseil d'Etat).

Or, en continuant le démantèlement des sites hospitaliers, les autorités veulent mettre la population devant le fait accompli, et empêcher tout retour en arrière, même en cas d'acceptation de l'initiative populaire « *Pour des Urgences hospitalières de proximité 24/24* ». Cela s'appelle un déni démocratique.

Par le biais de cette motion populaire, le « Comité citoyen HFR » demande aux autorités de geler toute transformation de l'HFR en attendant le résultat de la votation populaire et, ce faisant, de respecter les droits démocratiques les plus élémentaires.

Stella Bonnet, membre  
Sébastien Bossel, caissier  
Inès Marthaler, membre  
Marc Monney, président  
Daniel Savary, vice-président,  
Gaétan Zürkinden, secrétaire

### **Contact :**

Marc Monney, président du comité citoyen : 079 790 80 22